

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du/de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 30-juin-2015

Date de revision 24-sept.-2021

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Code du produit MS-59621
Nom du produit Ammunition Sealant 59621

Contient ACRYLIC ACID, ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée UV Anaerobic Adhesive

Utilisations contre-indiquées Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Hernon Manufacturing Inc.
121 Tech Drive
Sanford, FL 32771
800-527-0004

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact customerservice@hernon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtel 800-255-3924

Numéro d'appel d'urgence - §45 - (CE)1272/2008

Europe 112

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Contient ACRYLIC ACID, ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE

**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substances**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
2-PHENOXYETHYL ACRYLATE ESTER	256-360-6	48145-04-6	48.8	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
ISOOCTYL ACRYLATE	249-707-8	29590-42-9	10 - 30	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE	202-617-2	97-90-5	3 - 7	Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	Aucune donnée disponible
ACRYLIC ACID	201-177-9	79-10-7	1 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
PHOTOINITIATOR	423-340-5	162881-26-7	3	Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)	Aucune donnée disponible
CUMENE HYDROPEROXIDE	201-254-7	80-15-9	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

Fluoroaliphatic Polymeric Ester	-	MIXTURE	0.05	Org. Perox. E (H242) Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
---------------------------------	---	---------	------	--	--------------------------

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16**Section 4 : PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers soins**

Inhalation	Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun connu.
------------------	--------------

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun renseignement disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

Produits de combustion dangereux	Vapeurs organiques irritantes.
---	--------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Stocker dans un récipient fermé.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Consulter la Section 13 pour plus de renseignements.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Laver à fond après manutention. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conservé à des températures entre 46°F et 82°F (8°C et 28°C).

Matières incompatibles

Oxydant fort. Strong reducers. Free radical initiators. Inert gases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs ou enduits d'étanchéité.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis apparaissent dans cette fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
ACRYLIC ACID 79-10-7	-	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³ via dérmica*	TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
ACRYLIC ACID 79-10-7	TWA: 29 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 59 ppm STEL: 20 mg/m ³ pelle*	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 59 mg/m ³ STEL: 20 ppm	TWA: 29 mg/m ³ STEL: 59 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ Ceiling: 15 ppm Ceiling: 45 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 5.9 mg/m ³ H*
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
ACRYLIC ACID 79-10-7	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 59 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³	STEL: 29.5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 43.5 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 29 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 59 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible.

Concentration estimée sans effet (CESE) Aucun renseignement disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
- Protection des mains** Gants en plastique ou en caoutchouc.
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection appropriés.
- Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun renseignement disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide		
Aspect	Aucun renseignement disponible	Odeur	Légère
Couleur	Rouge	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Ne s'applique pas	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 149 °C / 300 °F	
Point d'éclair	> 93.3 °C / 200 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	

Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité relative	1.03
Solubilité dans l'eau	Légèrement soluble
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

May occur upon inhibitor depletion.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydant fort. Strong reducers. Free radical initiators. Inert gases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs organiques irritantes.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit**

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	3,355.00 mg/kg
ETAmél (cutané)	2,725.00 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
2-PHENOXYETHYL ACRYLATE ESTER	= 4660 µL/kg (Rat)		
ISOOCTYL ACRYLATE	> 5 g/kg (Rat)		
ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE	= 3300 mg/kg (Rat)		
ACRYLIC ACID	= 193 mg/kg (Rat)	= 295 mg/kg (Rabbit)	= 11.1 mg/L (Rat) 1 h = 3.6 mg/L (Rat) 4 h
PHOTOINITIATOR	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun renseignement disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun renseignement disponible.
Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Aucun renseignement disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
ISOOCTYL ACRYLATE	-	0.67: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	0.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
ETHOXYLATED TRIMETHYLOLPROPANE TRIACRYLATE	-	1.95: 96 h Danio rerio mg/L LC50 static	-
ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE	-	15.95: 96 h Danio rerio mg/L LC50 static	-
ACRYLIC ACID	0.04: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 0.17: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	222: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static	95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

PHOTOINITIATOR	-	90: 96 h Danio rerio µg/L LC50 semi-static	-
----------------	---	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
ACRYLIC ACID	0.46

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun renseignement disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 N° ID/ONU	UN 3082
14.2 Nom officiel d'expédition	Not regulated
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Désignation	Limited Quantities: 5 L, 30 kg gross weight
14.5 Polluant marin	Oui
14.6 Dispositions particulières	274, 335, 969
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	Aucun renseignement disponible

IATA

14.1 N° ID/ONU	UN 3082
14.2 Nom officiel d'expédition	Not regulated
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Désignation	Limited Quantities: 5 L, 30 kg gross weight

14.5 Danger pour l'environnement Non applicable
 14.6 Dispositions particulières A97, A158, A197

DOT

N° ID/ONU UN 3082
 Nom officiel d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-Phenoxyethyl acrylate)
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Dispositions particulières 8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29
 Désignation Note: Not regulated for ground transport

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
ETHYLENE GLYCOL DIMETHACRYLATE 97-90-5	RG 65	-

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité, des travailleurs contre les risques liés à... des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
 LIS/LES Est conforme à (aux)
 EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)
 ENCS Est conforme à (aux)
 IECS Est conforme à (aux)
 KECL Est conforme à (aux)
 PICCS Est conforme à (aux)
 AICS Est conforme à (aux)

Tout les ingrédients sont dans l'inventaire ou sont exempts de la liste.

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun renseignement disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte complet des mentions de danger indiquées à la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H331 - Toxique par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H242 - Peut s'enflammer en cas d'échauffement

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Préparée par SDS coordinator

Date d'émission 30-juin-2015

Date de révision 24-sept.-2021

Note de révision Non applicable.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique